

## PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 26 Juin 2023

Date d'envoi de la convocation : 20 Juin 2023  
Nombre de Conseillers en exercice : 90  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
Nombre de Procurations : 16  
Nombre de Votants : 75

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Roland DAVID (suppléant de M. Richard ROCH – MONTAGNY-LES-BEAUNE),  
M. Emmanuel FOLLEAT (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS L'HOPITAL),  
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,  
Mme Carole CHATEAU à Mme Geneviève PELLETIER,  
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. Alain SUGUENOT,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Delphine SAVARY à Mme Patricia ROSSIGNOL,  
M. Pierre BROUANT à M. Jean-Paul BOURGOGNE,  
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. Xavier COSTE,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
Mme Sylvie FOURRIER à M. Jean-Pascal MONIN,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,  
M. Daniel TRUCHOT à M. Christian POULLEAU,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Gilles ARPAILLANGES, Michel MOINGEON, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 26 juin 2023, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'examen des rapports, le Président Alain SUGUENOT rappelle les dates instances de la rentrée : le bureau communautaire se déroulera le Jeudi 14 Septembre 2023 à 12 H 30 à CORCELLES-LES-ARTS, puis le Conseil communautaire le lundi 9 octobre 2023.

Il débute son propos en rappelant quelques actualités qui se dérouleront au cours de l'été : l'ouverture des inscriptions périscolaires depuis le 5 juin, l'organisation de stages de pratique amateur à l'Ecole des Beaux-Arts début juillet, la tenue du 3<sup>ème</sup> weekend festif et participatif Vivons Plus Haut, organisé à Baubigny les 24 et 25 août à BAUBIGNY.

Puis, le Président revient sur le transfert du pouvoir en matière de publicité. Il rappelle que l'article 17 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la décentralisation de la police de la publicité extérieure, à compter du 1er janvier 2024. Toutefois, après différents échanges entre l'AMF et l'Etat et au vu des différents écrits fournis par l'Etat, il semble qu'une mauvaise interprétation des textes, et par conséquent une communication erronée envers les collectivités, ait été faite par les services de l'Etat en début d'année. Aussi, à ce stade, le flou demeure quant aux modalités de transfert du pouvoir de police de la publicité.

Il poursuit en évoquant la situation de la ressource en eau et en profite pour faire un point d'étape sur les actions mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération. Il rappelle que depuis le 5 juin dernier, l'ensemble du territoire de la Côte d'Or est placé en vigilance pour les usages de l'eau, même s'il n'y a pas encore de restrictions à ce stade. La Saône et Loire avait déjà été placée en vigilance dès le 30 mars. Cette année et pour la dernière année, une unité de traitement mobile sur le puits n° 4 de Vignoles en début d'été sera déployée. En effet, un rapport présenté de soir en séance, propose de confier à VEOLIA, par voie d'avenant à la DSP en cours, la construction d'unités de traitement pérennes pour l'ensemble des puits de Vignoles, ressource majeure pour le territoire.

Puis, Alain SUGUENOT conclut son propos en invoquant, tout d'abord, le dépôt sur table d'un rapport concernant le futur schéma régional de santé et les objectifs quantifiés de l'offre de soins. En effet, ce rapport s'inscrit en réponse aux mesures gouvernementales, qui annonçaient la suppression d'activités majeures de l'hôpital de Beaune, à savoir : la chirurgie du cancer en urologie, la chirurgie bariatrique, la chirurgie pédiatrique et la rythmologie interventionnelle. Alors que dans le même temps, l'Etat annonce sa volonté de renforcer la médecine de proximité. Après de vifs échanges avec l'ARS et le Ministère de la Santé, il semblerait que l'hôpital puisse conserver l'exercice de la compétence d'oncologie mammaire, mais une menace demeure sur les autres spécialités. Le Président sollicite donc une délibération de l'ensemble des communes et établissements du Sud Côte d'OR, afin de pouvoir appuyer la position de l'Hôpital et notamment celle du Président du Conseil de Surveillance.

Puis Alain SUGUENOT propose également l'examen de deux vœux en fin de séance consacrés, d'une part à l'hébergement des vendangeurs, afin de ne pas revivre la situation de l'année passée aux Etangs d'Or, qui a vu l'installation d'une ZAD ; puis d'autre part à la situation de l'Etablissement français du Sang (EFS), dont la réforme proposée entrainerait purement et simplement la disparition des amicales.

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2023**

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 mars 2023

## **RAPPORTS HORS COMMISSION**

### **Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 14 mars 2023 et le 9 juin 2023 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

### **Rapport n° 2 – Approbation de l'avenant 2023 au contrat de Relance et Transitions Ecologique pour le Territoire du Pays Beaunois**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

Alain SUGUENOT précise que cet avenant permet une actualisation des projets identifiés dans le cadre du contrat de relance et de Transitions écologiques, qui participe à l'accompagnement financier de ces derniers.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet d'Avenant 2023 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays Beaunois tel que joint en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à le signer et effectuer toute démarche afférente à sa mise en œuvre.

## **RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS**

### **Rapport n° 3– Gestion des Ressources Humaines**

*(Rapporteur : Denis THOMAS)*

Le Président cède la parole à M. THOMAS pour la présentation des rapports en matière des ressources humaines.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention de refacturation des frais de formation des membres du CST de la Ville/CCAS,
- APPROUVE les modifications de taux d'emploi telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE le recrutement d'un médecin référent santé, pour la réalisation de vacations à la micro-crèche de Nolay, dans les conditions mentionnées à la délibération prise à cet effet,
- DECIDE l'évolution du service commun Commande Publique/Achats dans les termes susmentionnés,
- APPROUVE l'avenant 2 à la convention de mise en place d'un service commun,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer l'ensemble des documents joints en annexe aux délibérations prises.

**Rapport n° 4 – Approbation des conventions entre le Département de la Côte d'Or et la Communauté d'Agglomération pour l'entretien des nouveaux carrefours giratoires sis ZAC des Cerisières, ZAC du Pré fleury**

*(Rapporteur : M. Michel QUINET)*

Le Président cède la parole à M. QUINET pour présentation des rapports suivants.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les projets de conventions annexés à la délibération prise à cet effet, concernant les carrefours d'accès aux zones d'activités économiques Des Cerisières, Du Pré Fleury et du pôle multimodal.
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions.

**Rapport n° 5 – ZAC des Cerisières : cession de terrain au profit de EM2C PROMOTION AMENAGEMENT**

*(Rapporteur : M. Michel QUINET)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE la cession du lot 4 de la ZAC des Cerisières, d'une emprise de 23 343 m<sup>2</sup>, sis sur la parcelle cadastrée section EA numéro 349 à BEAUNE au prix de 60€ HT/m<sup>2</sup>, au profit de la Sarl EM2C PROMOTION AMENAGEMENT, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à 6 mois à compter de la date de délibération,
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à la cession de ce terrain.

**Rapport n° 6 – Stratégie de revitalisation : convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et convention cadre « centralités » de la Région Bourgogne Franche-Comté**

**(Rapporteur : M. Michel QUINET)**

Après une présentation de la démarche par M. QUINET, le Président cède la parole à M. LAURENT. Ce dernier remercie les services pour le travail déjà réalisé. M. LAURENT souligne que le positionnement géographique, à la lisière de deux territoires, de la commune de CHAGNY est à la fois une faiblesse et un atout. Certes, la Ville peut prétendre à des financements sur les deux territoires, mais les schémas directeurs diffèrent en fonction des politiques territoriales mises en place. Ce qui rend le montage des dossiers parfois complexes. Le Maire souligne qu'il compte sur la Communauté d'Agglomération pour l'aider. L'Elu poursuit en invoquant également les difficultés en matière de sécurité, de liens entre les différentes communes, alors que CHAGNY est l'entrée de la Communauté d'Agglomération. M.L LAURENT sollicite à nouveau le soutien de l'EPCI dans ses domaines, mais également dans la lutte contre le chômage, très prégnant sur la Ville (10 %). Pour ce faire, il indique que cela passera par une politique de développement économique accrue.

M. MONIN se félicite de l'aboutissement du travail d'études, car maintenant, la phase projets va pouvoir débuter. L'Elu remercie également l'ensemble des services. Grâce à ce travail, les communes vont être éligibles à certains dispositifs plus intéressants en termes de participation financière.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, les termes de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) établie entre les villes de Beaune, de Chagny, de Nolay, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et l'Etat, jointe en annexe,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention-cadre valant ORT ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente convention-cadre valant ORT,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention cadre « Centralités rurales en Région » avec la Région Bourgogne Franche-Comté et les communes de Chagny et Nolay, jointe en annexe,
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche ou signer tout document en rapport avec la démarche « Centralités rurales en Région ».

**Rapport n° 7 – Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2023-2026**

**(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)**

Alain SUGUENOT donne la parole à M. Jean-Paul ROY pour apporter des précisions sur le Projet Educatif Territoire pour la période 2023-2026.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2023-2026,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 8 – Délégation de service public de l'eau potable : avenant 2**

***(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)***

M. BECQUET fait le point sur la situation de la ressource en eau. Actuellement, les sources ne sont pas encore en tension mais nécessitent une surveillance accrue, en raison du manque de pluie constaté début juin. La période d'étiage vécue l'année dernière est encore loin.

Le Président cède la parole à Mme BERNHARD. Cette dernière rappelle que lors de la dernière séance, son groupe s'était abstenu sur le vote du schéma directeur en raison du manque d'ambition des mesures concernant la recherche de sobriété des usages. Sur ce point précis de l'avenant à la DSP, Carole BERNHARD précise que son groupe votera pour, compte tenu du programme présenté. Mais, elle souhaite apporter quelques remarques. Tout d'abord sur les zones conventionnelles, l'Elue se demande si la communauté d'agglomération ne pourrait pas être proactive envers les particuliers comme pour les entreprises en incitant sur la construction neuve ou lors des réhabilitations, sur les travaux visant au doublement des réseaux.

Elle précise également que la captation des eaux non conventionnelles que serait destinée à l'irrigation ou à l'eau potable ne crée pas d'eau nouvelle. Une fois captées, ces eaux ne retournent plus dans la nappe et font baisser son niveau. Par ailleurs, elles nécessitent plus de traitement pour atteindre les seuils sanitaires. L'Elue poursuit son propos en évoquant l'extension du programme d'analyse, et souligne qu'il n'y a rien que de très normal que de se mettre en conformité avec la transposition de la directive européenne.

Pour les usines de traitement de l'eau sur les sites de vignoles : Mme BERNHARD remarque que 2M d'euros sont inscrits pour l'installation de 2 usines de traitement. Cette infrastructure s'avère nécessaire. Néanmoins, l'Elue fait remarquer que ce qui pesait déjà sur la qualité de l'eau, à savoir l'utilisation d'intrants et de pesticides chimiques va voir ses conséquences accrues par le réchauffement climatique. En effet, la baisse du volume d'eau dans les rivières et les nappes concentrent les polluants et nécessite des traitements et installations de plus en plus coûteuses. Aussi, l'Elue précise que l'argent public serait mieux utilisé à accompagner nos paysannes et nos paysans vers la sortie de l'agriculture conventionnelle pour préserver les sols et l'eau. Aussi, pour permettre de financer toutes ces adaptations, il semble inéluctable de changer le modèle de financement. Pour l'instant, Mme BERNHARD rappelle que l'eau paye l'eau, mais qu'il va falloir bientôt que l'eau et les atteintes à la diversité, à la biodiversité payent l'eau avec une vraie application du principe pollueur-payeur, comme le souligne un rapport sénatorial de 2020.

M. BECQUET souligne que les professionnels ont déjà fait de gros efforts. Certains produits ne sont d'ailleurs plus utilisés. Toutefois, l'Elu indique que les molécules présentes dans l'eau datent de 30 ou 40 ans. Concernant les eaux pluviales, M. BECQUET rappelle que la communauté d'agglomération a voté et mis en place son règlement de gestion des eaux pluviales, ce dernier prévoit en priorité un retour de l'eau dans les nappes phréatiques.

Le Président précise que l'accélération du ruissellement ne permet donc pas de retenir l'eau. Le problème est la ressource, puisque le calcaire ne retient pas l'eau. Le Président insiste sur la nécessité de rechercher les moyens d'aller chercher l'eau où elle se trouve. Il se félicite de l'engagement de cette réflexion et de la solidarité qui existe entre les territoires, notamment avec Chalon.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant 2 à la Délégation de Service Public pour la gestion de l'Eau Potable, conclu avec la société VEOLIA Eau,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'avenant 2 ainsi que tout document afférent et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 9 – Approbation de la charte sur la stratégie de l'eau du Conseil départemental de la Côte d'Or**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

Le Président précise que même si le territoire n'a pas besoin de la ressource des Maillys, la Communauté d'Agglomération soutient le projet. Toutefois, en parallèle, l'EPCI recherche des solutions de proximité, pour des raisons de coût.

Mme BERNHARD précise que son groupe s'abstiendra sur ce dossier. Car, l'Elue relève que le point crucial de la sobriété n'est pas abordé. De plus, la prise en compte de tous les usages ne fournit aucune indication sur la priorisation qui sera donnée à ses usages. Mme BERNHARD ajoute que cette charte, qui est adossée au plan départemental Eau, aurait pu être joint afin d'appréhender les déclinaisons de cette charte par son auteur.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, par 73 voix pour et 2 abstentions,**

- ADOPTE la charte d'engagement sur la stratégie départementale de l'eau,
- AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette charte.

**Rapport n° 10– Rapports annuels et Bilans d'activités**

*(Rapporteur : MM. BECQUET – COSTE)*

Le Président cède la parole à Mme BERNHARD, qui demande si la distribution de goodies est comprise dans le coût. Cette mesure, à son sens, est complètement inutile. Car, dans une DSP, le plus important est le service rendu à l'utilisateur.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- DONNE ACTE au Président des rapports susmentionnés, consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

**Rapport n° 11 – DSP Transports – Avenant 13 au contrat KEOLIS**

*(Rapporteur : M. Xavier COSTE)*

Le Président cède la parole à M. COSTE pour présentation du rapport.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant 13 à la Délégation de Service Public pour la gestion des transports publics urbains, scolaires et à la demande, conclu avec la société KEOLIS,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à ledit avenant signer.

**Rapport n° 12 – Programme de travaux d'assainissement et renouvellement des réseaux d'eau potable CORCELLES-LES-ARTS, EBATY et MIMANDE**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. DUBUISSON, Maire de Corcelles-les-Arts. Ce dernier souligne qu'il est conscient de la somme engagée par rapport au nombre d'habitants et des couts engendrés. Mais, la commune a participé à hauteur de ses moyens. Le Maire souligne que la mutualisation permet la réalisation de projet d'envergure dans l'intérêt des usagers.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- FIXE le montant de la part assainissement applicable aux usagers de Corcelles-les-Arts et Ebaty dans les conditions susmentionnées,
- APPROUVE les modifications des AP2020-01 et 2020-03,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- AUTORISE le Président à lancer toute consultation relative à cette opération et à signer tout document à intervenir.

**Rapport n° 13 – Retrait du groupement d'intérêt public ARNIA Bourgogne Franche-Comté**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. CHAMPION.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le retrait du groupement d'intérêt public ARNIA BFC,
- AUTORISE le Président à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

**Rapport n° 14 – Délégation de maîtrise d'ouvrage par la Commune de Corcelles-les-Arts**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. CHAMPION.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

**Rapport n° 15 – Modification des APCP**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. CHAMPION.



**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications des APCP dont le détail est communiqué en annexe 1 à la délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 16 – Tarifs de la taxe de séjour**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. CHAMPION.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE l'indexation des tarifs de la taxe de séjour 2024, dans les conditions définies ci-dessus,
- APPROUVE le règlement fixant les modalités de recouvrement et les tarifs de la taxe de séjour,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents afférents et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 17 – Décision modificative**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

Le Président cède la parole à M. CHAMPION.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
  - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
  - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

**Rapport déposé sur table : Futur schéma régional de Santé**

**(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)**

Le Président soumet le rapport dont la présentation a été réalisée en préambule de son propos.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- SOLLICITE, par la présente délibération, que cette activité soit réintégrée dans la cartographie actualisée de l'offre de soins, au besoin, dans le cadre de l'exception géographique d'une coopération formalisée avec un centre de secours,
- DEMANDE au Président de la Communauté d'agglomération, Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Beaune de saisir l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et le Ministre de la Santé pour obtenir le maintien de ces activités.

**Vœu relatif à l'hébergement des vendangeurs**

**(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)**

Le Président soumet le vœu au vote dont la présentation a été réalisée en préambule de son propos.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le vœu relatif à l'hébergement des vendangeurs,
  
- DEMANDE que les services de l'Etat mettent en œuvre les moyens nécessaires pour que des situations comme celles de l'an passé ne se renouvellent pas et assurent la protection des travailleurs saisonniers qui viendraient sur le territoire pendant la période des vendanges,
- DEMANDE que les services de l'Etat exécutent les actes de police des maires en la matière,
- RAPPELLE qu'il s'agit d'une problématique entre acteurs privés dans le cadre d'une activité commerciale et qu'en cela les communes ne sont pas compétentes pour intervenir,
- DEMANDE à l'Etat d'attribuer une dérogation à ces normes pour le vignoble bourguignon pour la période des vendanges soit une vingtaine de jours dans l'année.

### **Vœu de soutien à l'Etablissement Français du Sang**

***(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)***

Le Président cède la parole à Mme FOUGERE afin de présenter le dossier.

L'Elue indique que, lors de son assemblée générale du 3 mars dernier, l'association pour le don de sang bénévole de Beaune et sa région a fait part, avec ses relais départementaux de Nuits Saint Georges, de la situation inextricable dans laquelle se trouve l'établissement français du sang. Mme FOUGERE rappelle qu'environ 2000 donneurs sont prélevés chaque année et une poche de sang, c'est trois vies sauvées. Environ 6000 personnes localement bénéficient de l'action de l'association. Elle poursuit son propos en invoquant l'état des risques réels qui pèsent sur la pérennité du don du sang en France, dans le cadre éthique qui régit la thèse depuis sa création, c'est-à-dire le volontariat, l'anonymat, le bénévolat et surtout le non profit. Donc, le vœu qui est présenté ce soir retrace la trajectoire budgétaire extrêmement compliquée à laquelle fait face le EFS. En effet, en raison d'une décision de la Cour Européenne, depuis 2020, l'EFS est désormais soumis à la TVA, qui représente un manque à gagné de 70 000 000 € sur le fonctionnement annuel. En parallèle, l'établissement doit faire face à des augmentations de charges, de nouvelles obligations réglementaires en matière de dépistage du virus de l'hépatite E, les coûts supplémentaires liés à l'inflation. Puis, en marge, en raison du manque de personnel, l'établissement français du sang n'est pas tout à fait aux quantités attendues et des problèmes d'approvisionnement se font sentir. Aussi, dans ce contexte, le LFB, laboratoire qui crée les médicaments dérivés du sang et notamment à partir du plasma, a créé une filiale en Floride pour acheter du plasma auprès de centres de prélèvements américains. L'Elue s'insurge en indiquant qu'aux Etats-Unis, le don est rémunéré que le nombre de prélèvements est conséquent et peut mettre en péril la santé des patients.

Aussi, par ce vœu, Mme FOUGERE propose de garantir le maintien d'un système transfusionnel éthique en France, de réaffirmer l'attachement aux principes qui régissent le don du sang et le plasma en France, de s'opposer à la perspective d'importation de produits sanguins non éthiques. De plus, le vœu a pour objectif d'accompagner, notamment, les amicales locales, afin d'assurer leur bon fonctionnement avec les moyens nécessaires pour notamment pouvoir répondre aux besoins des structures hospitalières de proximité et accompagner l'idée de l'autosuffisance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
afin de garantir le maintien d'un système transfusionnel éthique en France :**

- REAFFIRME son attachement aux principes qui régissent le don du sang et de plasma en France ;
- S'OPPOSE à la perspective d'importation de produits sanguins non-éthiques ;
- DEMANDE au Ministre de la Santé la mise en œuvre des moyens nécessaires pour sauvegarder l'EFS dans ses missions, par un financement exceptionnel permettant de restaurer son équilibre économique, afin de répondre aux besoins des structures hospitalières de proximité, et viser l'autosuffisance en plasma dès 2025.

Puis, le Président donne la parole à Mme BERNHARD qui livre le message de M. BOUILLET suite à sa démission de son mandat de conseiller communautaire le 30 juin dernier.

*Cher collègue,*

*Comme je l'ai annoncé la semaine passée en Conseil municipal, j'ai décidé de démissionner de mes mandats de conseiller municipal et de délégué communautaire.*

*Retenu à Dijon pour obligations professionnelles, je confie à Carole le soin de vous expliquer en quelques mots les raisons de ce choix.*

*Au moment où une césure de plus en plus visible entre élus et citoyens devenus non électeur doit nous inquiéter et, où la complexité de la gestion communale rend plus longue et complexe l'analyse des rapports soumis au vote, mon activité professionnelle, de plus en plus, chronophage, des délais d'étude des dossiers trop courts et des horaires avancés de commissions ne me permettent plus à mes yeux de fournir ce travail d'étude correctement.*

*Les enjeux de demain pour vos communes et notre communauté d'agglomération sont ceux d'aujourd'hui, décuplés sans doute : environnementaux et énergétiques avant tout, mais aussi sociaux, éducatifs, alimentaires, de transport. Ils valent le coût de discussion, d'échanges et de débats. Ils valent surtout le coup d'actions et d'un bon dépoussiérage des archaïsmes et des pensées élimées.*

*Le changement climatique et nos actions inconsidérées depuis des décennies ne nous permettent plus les tergiversations ni la demi-mesure. Le Conventiionalisme et le conservatisme sont sur ces points de vue mortels. Je fais toute confiance à Carole, que je remercie pour porter ces sujets au débat aux côtés de Sébastien qui me remplacera, et je ne doute pas, que même si le temps vous presse, parfois vous saurez l'écouter et intégrer ces remarques pour un territoire en phase avec son temps.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15

Le Secrétaire  
Pierre BOLZE

Le Président  
Alain SUGUENOT